GENERALI INVESTMENTS

GENERALI GF ENERGY INFRASTRUCTURES FUND

Situation au 30 septembre 2026

sosteneo
Infrastructure Partners

Objectif d'investissement

GF Energy Infrastructure Fund offre aux investisseurs privés un accès aux opportunités de long terme dans la transition énergétique :

- S'inscrire dans la dynamique de la transition énergétique, dont la demande tend à générer des besoins significatifs de capitaux à long terme
- Exploiter les avantages potentiels des investissements en fonds propres ou quasi-fonds propres dans des projets d'infrastructures
- Accéder à des opportunités sur un marché historiquement réservé aux investisseurs institutionnels
- Investir avec **Sosteneo**[1], une société de gestion spécialisée et expérimentée qui se concentre exclusivement sur les infrastructures d'énergie de transition

Stratégie

Investissements directs et indirects dans les fonds propres non cotés de projets d'infrastructures liés à la transition énergétique
Entre 50% et 70%

Diversification géographique : **principalement sur les pays européens membre de l'OCDE**

Portefeuille d'actifs liquides géré par Generali Asset Management pour gérer les flux de trésorerie des fonds
Entre 30% et 50%

Investissement dans des infrastructures réelles et essentielles dotée d'une certaine résilience

Le développement des énergies de transition en Europe est un impératif stratégique. La sécurité énergétique, la croissance structurelle de la consommation et l'évolution des systèmes électriques soutiennent une demande durable en nouvelles infrastructures

[1]Délégataire de gestion du portefeuille illiquide

Performances et chiffres clés

Performance du FCPR

Année	%
2026	N.A.

Actif net[1] : 46,6 M€

Valeur liquidative[1] : 103,13€

Performances au 30 septembre 2026

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion ne peut pas communiquer la performance d'un fonds qui présente une période de référence inférieure à 12 mois. Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter nos équipes.

[1] La valorisation du fonds est bimensuelle

Sosteneo accompagne la transition énergétique

Enel Libra Flexsys, infrastructure de stockage d'énergie par batteries (BESS) située en Italie.

Projets de stockage d'énergie par batteries (BESS) de Sheaf Energy Park et Richborough Energy Park au Royaume-Uni.

Koorangie Energy Storage System, infrastructure de stockage d'énergie par batteries (BESS) située en Australie

Ramacca Solar Farm, une centrale solaire photovoltaïque située en Italie

- **Focus sur la transition énergétique** – Investissement dans des infrastructures stratégiques qui soutiennent la décarbonation, favorisent le développement des énergies renouvelables et accompagnent la transition vers une économie bas carbone.
- **Alignement sur la taxonomie européenne** – Une part importante du portefeuille est investie dans des actifs alignés sur la taxonomie de l'UE, favorisant une mesure claire et transparente des impacts en matière de durabilité.
- **Cadre ESG robuste** – Un processus d'investissement rigoureux reposant sur une analyse ESG approfondie, des exclusions sectorielles ciblées et la promotion des meilleures pratiques de gouvernance et de durabilité.
- **Suivi actif** – Les performances ESG font l'objet d'un suivi actif tout au long de la durée de vie des investissements grâce à des indicateurs dédiés, un engagement régulier et un reporting détaillé.
- **Classification SFDR – Art. 8[1]** - Le Fonds répond aux critères de l'article 8 du règlement SFDR, qui vise à promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales dans le secteur financier.

[1]Conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (SFDR) portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le fonds promeut, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance. La décision d'investir dans le fonds promu doit tenir compte de l'ensemble des caractéristiques ou des objectifs du fonds promu, tels qu'ils sont décrits dans son Règlement.

GENERALI INVESTMENTS

Répartition par classe d'actifs

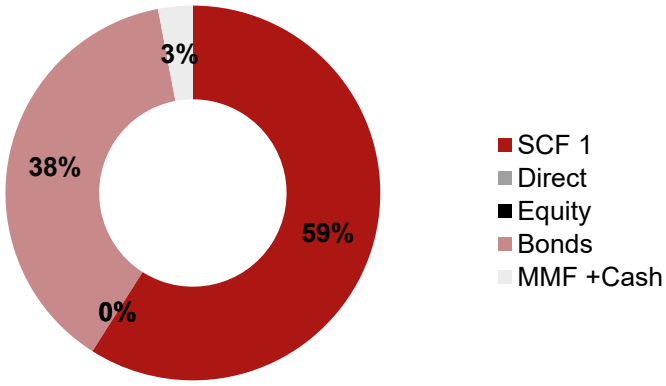

Actifs liquides

Actifs liquides : 19,36 M€

Société déléguée pour la gestion liquide : GENERALI ASSET MANAGEMENT S.P.A.

Allocation[1] par technologie

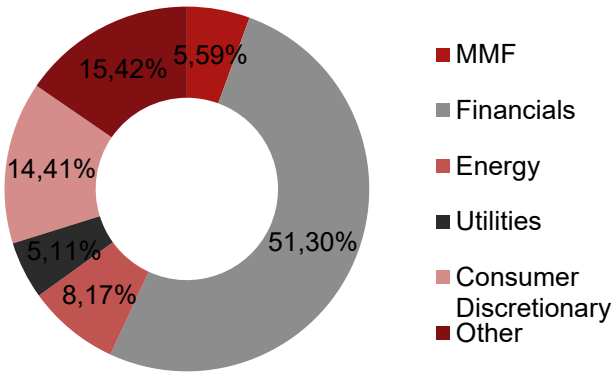

Allocation[1] par pays

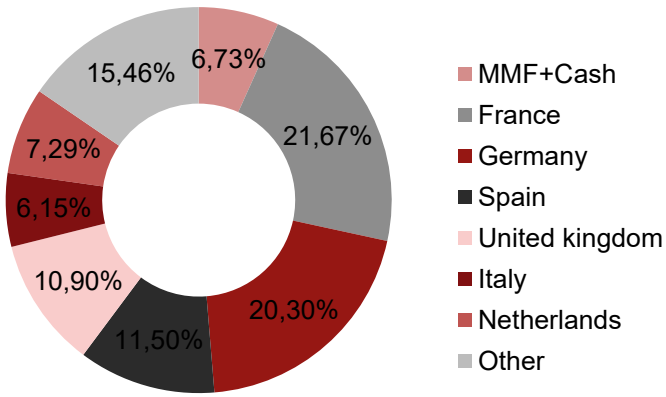

Répartition[1] des investissements liquides

	Corporate	Money Market funds	Cash
%	**93,27%**	**5,59%**	**1,14%**
NAV	17,94	1,07	0,22
Yield	*5%*		
Avg Credit Rating	BBB		

[1]Les allocations sont sujettes à changement et peuvent évoluer dans le temps

UNIQUEMENT POUR LES PROFESSIONNELS DE L'ÉPARGNE ET DE L'INVESTISSEMENT
APPARTENANT AUX RÉSEAUX DE GENERALI VIE

GENERALI INVESTMENTS

Actifs illiquides : 27,86 M€

Actifs illiquides

Société déléguée pour la gestion illiquide : SOSTENEO SGR SPA

Allocation[1] par technologie

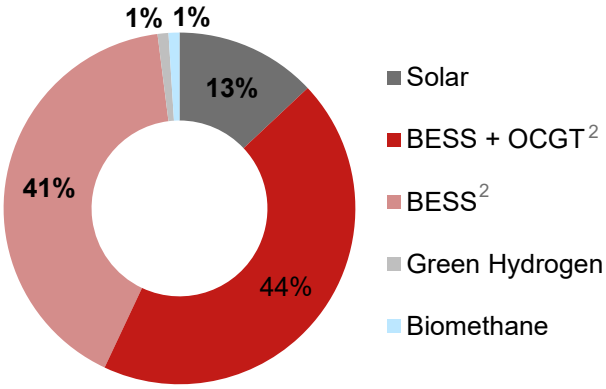

Allocation[1] géographique

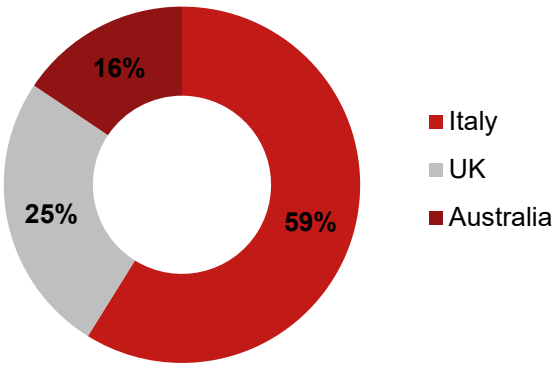

Allocation[1] par phase de développement

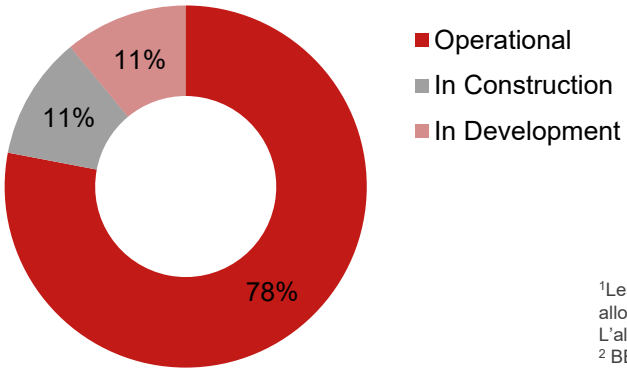

[1]Les allocations sont sujettes à changement et peuvent évoluer dans le temps. Les allocations et expositions sont sujettes à changement et peuvent évoluer dans le temps. L'allocation par phase de développement est calculée sur la base du nombre de projets.
[2] BESS (Battery Energy Storage System) : projets de stockage d'énergie par batteries à grande échelle. OCGT (Open Cycle Gas Turbine) : turbine à gaz à cycle ouvert.

Exposition du fonds

	Description	Géographie	Part du portefeuille (montants engagés)
BESPIN - RICHBOROUGH ENERGY PARK	Projet BESS 99 MW / 99 MWh en exploitation depuis décembre 2023, avec protection par prix plancher.	UK	34%
BESPIN - SHEAF ENERGY PARK	BESS 250 MW / 500 MWh renforcé en avril 2025 (+33 % de capacité), avec garantie de prix minimum.		
ENEL LIBRA FLEXSYS	Portefeuille de 2,6 GW développé avec Enel, comprenant 23 projets BESS et 3 centrales OCGT, avec revenus sécurisés sur 15 ans.	Italie	33%
KOORANGIE ENERGY STORAGE SYSTEM	BESS 185 MW / 370 MWh opérationnel depuis juin 2025, avec revenus contractés à long terme (15 ans + 20 ans).	Australie	12%
SICILY GREEN POWER - RAMACCA SOLAR FARM	Projet solaire photovoltaïque de 68 MW en Italie, soutenu par un PPA de 12 ans garantissant 100 % de la production.	Italie	10%
SICILY GREEN POWER - SAN NICOLA SOLAR FARM	Projet solaire de 20 MW dans le sud de l'Italie, bénéficiant d'un contrat FER-19 de 20 ans couvrant 100 % de la production.		
MINEO SOLAR FARM	Projet solaire de 151 MW dans le sud de l'Italie, bénéficiant d'un contrat FER-X garantissant un tarif sur 70 % de la production.	Italie	6%
PUGLIA GREEN HYDROGEN VALLEY	Projet stratégique d'hydrogène vert en développement à Brindisi et Tarente, soutenu par des financements européens couvrant environ 70 % des CAPEX éligibles.	Italie	5%

Le Fonds offre une participation initiale dans un portefeuille diversifié via une allocation dans le fonds Sosteneo Clean Energy Infrastructure Fund SCA SICAV RAIF

GENERALI INVESTMENTS

Evolution du portefeuille[1]

Le point marché ci-dessous est divisé en deux sections : la première est consacrée au portefeuille non coté (illiquide), géré par Sosteneo, tandis que la seconde section porte sur le portefeuille liquide, géré par Generali Asset Management.

Point de marché

Actifs illiquides

L'activité dans le secteur des infrastructures est restée résiliente malgré un environnement de levée de fonds difficile, avec une hausse du nombre de transactions, tandis que leur valeur globale diminuait. Les énergies renouvelables ont continué de dominer l'activité, représentant plus de la moitié des transactions réalisées. Parallèlement, les tensions géopolitiques et les perturbations de l'approvisionnement énergétique ont renforcé l'attention portée par l'Europe à la sécurité énergétique ainsi que l'importance stratégique des investissements dans les énergies renouvelables domestiques, le stockage d'énergie et les infrastructures de réseau.

Actifs liquides

La zone euro est restée résiliente malgré le choc énergétique, soutenue par la solidité du marché du travail, la croissance du crédit, l'épargne des ménages et les mesures de relance budgétaire en Allemagne. Les tensions inflationnistes se sont accentuées sous l'effet de la hausse des coûts de l'énergie, conduisant la BCE à relever ses taux de 25 pb, à 2,50 %, tout en maintenant une posture restrictive. Les rendements des obligations souveraines ont fortement augmenté, tandis que les marchés européens du crédit sont restés relativement résilients, avec un élargissement modéré des spreads malgré les incertitudes géopolitiques et la hausse des prix de l'énergie.

Activité récente du portefeuille

Portefeuille illiquide

En mai 2026, le Fonds a signé l'acquisition du projet Vetrina, finalisant ainsi le déploiement du portefeuille. Le portefeuille a continué de progresser dans les phases de construction, de mise en service et d'exploitation, avec de solides performances d'ELF et de KESS. Au prochain trimestre, l'accent sera mis sur l'avancement des travaux de construction et de mise en service, les initiatives de refinancement, la finalisation de l'acquisition de Vetrina et la poursuite de la création de valeur au sein du portefeuille.

Portefeuille liquide

Au troisième trimestre 2026, le portefeuille a réduit son exposition aux liquidités et aux instruments monétaires au profit des obligations d'entreprise, afin de tirer parti de rendements plus élevés et de valorisations attractives. Les investissements se sont notamment concentrés sur la dette subordonnée d'émetteurs de grande qualité, afin d'améliorer le portage tout en maintenant une gestion rigoureuse des risques. Dans l'ensemble, le portefeuille conserve un positionnement constructif sur le crédit d'entreprise, tout en maintenant une approche prudente et sélective dans un contexte d'incertitudes géopolitiques persistantes.

[1]Les opinions exprimées dans cette section reflètent le point de vue du gestionnaire de portefeuille à la date du rapport.

Exemples d'investissement[1]

Ramacca, Mineo & San Nicola

STATUT	Construction (Ramacca, SN) Prêt à être construit (Mineo)
Mise en service	N/A
Nombre de projets	3 (Ramacca, Mineo, SN)
Capitaux engagés	~70 millions d'euros[1]
Investissements signés	Sept. 2023 (Ramacca) / Nov. 2023 & mars 2026 (Mineo) / Juil. 2024 (San Nicola)
Capacité totale	238 MW
Participation détenue	100 %
Modèle de revenus	Tarif garanti par l'État + contrat d'achat d'électricité
Localisation	Italie

DESCRIPTION DE L'INVESTISSEMENT

- Trois projets photovoltaïques représentant 238 MW de capacité cumulée :
  - Ramacca et Mineo (Sicile)
  - San Nicola (Campanie)
- Ramacca et Mineo développés par European Energy, producteur indépendant européen de premier plan
- San Nicola développé par Greencor, développeur solaire italien

JUSTIFICATION DE L'INVESTISSEMENT

- Des perspectives de rendement intéressantes et une exposition au secteur photovoltaïque au sein du portefeuille
- Bénéficie de conditions d'ensoleillement particulièrement favorables dans le sud de l'Italie
- Opportunité de générer des économies d'échelle sur l'ensemble des trois projets, y compris la possibilité d'une agrégation dans le cadre d'une stratégie de sortie

MODÈLE DE REVENUS

- **San Nicola** : tarif garanti attribué dans le cadre de l'appel d'offres italien **FER 19**, assurant potentiellement des revenus sur **20 ans**
- **Mineo** : tarif garanti attribué via l'appel d'offres **FER-X**, assurant potentiellement des revenus sur **20 ans**
- **Ramacca** : contrat d'achat d'électricité (PPA) conclu avec **A2A,** assurant potentiellement des revenus sur **12 ans**

Enel Libra Flexsys (ELF)

STATUT	Opérationnel
Mise en service	26 mars (ensemble des projets)
Nombre de projets	23 projets de stockage par batteries 3 centrales OCGT
Capitaux engagés	~190 millions d'euros
Investissements signés	mars 2024
Capacité totale	Stockage par batteries : 3,3 GWh / OCGT : 0,9 GW
Participation détenue	49 % (51 % Enel)
Modèle de revenus	Marché de capacité + péage intégral
Localisation	Italie

DESCRIPTION DE L'INVESTISSEMENT

- Portefeuille composé de :
  - 23 projets de stockage par batteries (1,7 GW / 3,3 GWh)
  - 3 centrales à turbine à gaz à cycle ouvert (OCGT) (0,9 GW)
- Actifs répartis :
  - Batteries : Italie du Nord, Centre et Sardaigne
  - OCGT : Latium et Sicile
- Projets développés par Enel, acteur énergétique mondial de premier plan

JUSTIFICATION DE L'INVESTISSEMENT

- Portefeuille stratégiquement clé pour la stabilité du réseau électrique italien, en soutenant :
  - la sécurité d'approvisionnement,
  - et l'intégration croissante des énergies renouvelables
- Des revenus à long terme entièrement contractuels offrant aux clients un potentiel de rendement financier
- Partenaire industriel de premier rang, disposant d'un historique d'exécution éprouvé en Italie

MODÈLE DE REVENUS

- EBITDA entièrement contracté sur les 15 premières années d'exploitation
- Flux de trésorerie sécurisés par :
  - 15 ans de paiements de marché de capacité attribués par Terna à Enel
  - Contrat de capacité de 15 ans conclu avec Enel

[1]Les données et illustrations figurant dans ce document sont communiquées à titre purement indicatif et ne sauraient être assimilées à une recommandation d'investissement.

GENERALI INVESTMENTS

Risque[1]

Risque plus faible — Risque plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

- Risque de perte en capital
- Risque lié aux souscriptions de part
- Risque de liquidité
- Risque lié à l'effet de levier
- Risque de contrepartie
- Risque de taux
- Risque de change
- Risque de couverture
- Risque de concentration
- Risques de durabilité
- Risques liés à L'EG

[1] L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit sur la période d'investissement recommandée. Les données utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du produit. Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement du produit étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. Les facteurs de risque sont décrits de manière exhaustive dans le Prospectus.

Disclaimer

Cette communication publicitaire s'adresse exclusivement aux professionnels de l'épargne et de l'investissement appartenant aux réseaux de Generali Vie en France. Le Fonds, n'est pas ouvert à la souscription directe et est strictement réservé aux entités du Groupe Generali, destinées à servir d'actif de référence pour les contrats d'assurance vie en unités de compte commercialisés par les réseaux du Groupe Generali). Les investisseurs ne doivent investir dans le Fonds qu'après avoir examiné attentivement les documents réglementaires correspondants (DIC, Règlement) et avoir pris connaissance des frais de gestion et de commercialisation du fonds au titre IV du Règlement. Ce document est produit par Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio (« Generali AM ») afin de présenter les modalités et règles de fonctionnement du Fonds Commun de Placement à Risques (« FCPR ») de droit français dénommé « GF Energy Infrastructure Fund », ayant Generali Investments Luxembourg S.A. comme société de gestion, Sosteneo SGR S.p.A. comme société de gestion déléguée du portefeuille illiquide et Generali Asset Management S.p.A. SGR comme société de gestion déléguée du portefeuille liquide. Ce document ne constitue pas un acte de commercialisation au sens de la Directive AIFM (Directive 2011/65/EU sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs). La société de gestion Generali Investments Luxembourg S.A. peut décider de cesser la commercialisation du fonds. Ce document n'est produit qu'à titre d'information et ne constitue pas une offre de souscription ou d'acquisition de parts de GF Energy Infrastructure Fund (le Fonds). Ce document est exclusivement destiné à être remis par Generali AM à des conseillers en gestion de patrimoine ou à des conseillers en investissements financiers afin que ces derniers puissent présenter à leurs clients l'opportunité d'investir dans le Fonds, dans le cadre de leurs contrats d'assurance-vie conclus avec des entités du Groupe Generali. Ce document ne peut être remis ou communiqué directement ou indirectement à d'autres personnes, en particulier les assurés mentionnés précédemment. La réception de ce document implique un engagement de son destinataire à le garder confidentiel, y compris toute donnée complémentaire fournie ultérieurement. La divulgation, la copie, la distribution ou l'utilisation de ce document et de l'information qu'il contient est strictement interdit, sans l'autorisation écrite expresse de Generali AM. Les éléments et informations qui y sont présentés ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne constituent pas une garantie de rendement futur, ni ne doivent être interprétés comme des conseils en investissement ou recommandation de souscription aux parts du Fonds. Tout investissement dans le Fonds devra être réalisé conformément à la réglementation applicable aux contrats d'assurance-vie, en accord avec les entreprises d'assurance commercialisant ces contrats. Ces investissements devront être fondés sur une analyse propre des conséquences, notamment juridiques, fiscales et financières ou toute autre conséquence liée à un tel investissement, compte tenu de ses avantages et des risques qu'il comporte. Les informations inclues dans ce document étaient correctes au moment de sa rédaction, sans obligation pour Generali AM de les mettre à jour. Aucune déclaration n'est faite ni aucune garantie n'est donnée sur (i) l'exactitude ou l'exhaustivité des informations, déclarations, points de vue, projections ou prévisions présentés, (ii) sur le fait que les objectifs du Fonds seront atteints ou (iii) le fait que les montants investis seront recouvrés. Tous les investissements sont soumis à des risques. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Dans le cas d'un investissement en Unités de Compte comme le Fonds, il existe un risque de perte en capital. Ce document contient des informations qui pourront faire l'objet de modifications, mises à jour ou vérifications. Toute analyse sur les modalités de fonctionnement du Fonds devra être réalisée exclusivement sur la base de la documentation juridique finale du Fonds. En cas de contradiction entre les termes du document et ceux contenus dans la documentation juridique du Fonds, cette dernière prévaudra. Les destinataires de ce document peuvent demander des renseignements supplémentaires à Generali AM. Certaines informations ont été obtenues par le biais de sources extérieures à Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio. Ces informations sont considérées comme fiables dans le cadre de cette présentation. Cependant, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de ces informations.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR)	
Période de blocage	4 ans
Valorisation du fonds	Bimensuelle (le dernier jour ouvrable de chaque mois et ; à compter du 15ème jour civil ou du 1er jour ouvrable suivant si le 15ème jour est férié)
Société de gestion	Generali Investments Luxembourg S.A
Dépositaire	BNP Paribas S.A.
Le fonds est classé Article 8 selon le règlement SFDR[2]	

[2]Conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (SFDR) portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le fonds promeut, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance. La décision d'investir dans le fonds promu doit tenir compte de l'ensemble des caractéristiques ou des objectifs du fonds promu, tels qu'ils sont décrits dans son Règlement.

DÉTAILS DE LA PART

Le Fonds fait l'objet d'une gestion active et ne se réfère pas à un indice de référence.

Part	Capitalisation
Date de création	**27 février 2026**
Frais d'entrée	0%
Frais de sortie	5% max.
Frais administratif et d'exploitation	2,37%[3]
Frais de constitution	0,12%[4]
Commission de performance	15% sous réserve du dépassement du seuil de 6 % net
Code ISIN	FR001400ZOO8

[3]Détail des frais opérationnels et administratifs : 1,16 % de frais de gestion, 0,90 % de frais de référencement et 0,31 % pour les autres frais, hors TVA.
[4]Le plafond des frais de constitution de 0,12 % s'applique annuellement pendant les cinq premières années, et non sous la forme de frais ponctuels.